



SSP IMMOBILIER

SAS au capital de 10 000 € - RCS ANNECY 892 757 212

Siège social : 631 Route du Pont de Brogny - Pringy 74370 ANNECY

Tél : 04 58 10 19 99 - E-mail : pringy@laforet.com

## Ventes – Barème à compter du 04 juin 2021

### **Honoraires de transaction (Hors cas particulier\* - voir ci-dessous)**

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC *
De 0 à 40.000 €	3.333,33 €	4.000 €
De 40.001 à 60.000 €	8,33 %	10,00 %
De 60.001 à 80.000 €	7,50 %	9,00 %
De 80.001 à 100.000 €	7,08 %	8,50 %
De 100.001 à 120.000 €	6,67 %	8,00 %
De 120.001 à 140.000 €	6,25 %	7,50 %
De 140.001 à 160.000 €	5,83 %	7,00 %
De 160.001 à 180.000 €	5,42 %	6,50 %
De 180.001 à 300.000 €	5,00 %	6,00 %
Supérieur à 300.000 €	4,58 %	5,50 %

### **Programmes Neufs : entre 3 % et 9 % H.T du prix de vente TTC**

**Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat.**

Honoraires de rédaction et suivi d'actes (HRA) si le compromis de vente avec le concours de l'agence :

Forfait : 200,00 € HT soit **240,00 € TTC** à la charge de l'acquéreur.

**Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :** Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

### **Honoraires de transaction à la charge de l'acquéreur – Commerces et Entreprises :**

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC*
Moins de 60.000 €	5.000 €	6.000 €
De 60.000 à 150.000 €	8,33 %	10,00 %
De 150.001 à 250.000 €	6,67 %	8,00 %
Supérieur à 250.000 €	5,83 %	7,00 %

\* TVA au taux en vigueur : 20%

**\*Cas particulier → Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.



SSP IMMOBILIER

SAS au capital de 10 000 € - RCS ANNECY 892 757 212

Siège social : 631 Route du Pont de Brogny - Pringy 74370 ANNECY

Tél : 04 58 10 19 99 - E-mail : pringy@laforet.com

### Locations – Barème à compter du 04 juin 2021

#### Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 8 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 8 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur
- **État des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation** : 240 € TTC à la charge du bailleur

#### Honoraires pour les autres baux :

- **Hors habitation** : 240 € TTC partagé par moitié entre le bailleur et le locataire + état des lieux.
- **Professionnels & Commerciaux** : 16 % HT du loyer annuel HC, soit 20 % TTC à la charge du locataire + rédaction du bail 550 € TTC soit 458,33 € HT + état des lieux
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC / m<sup>2</sup> de surface utile à la charge du locataire et 3 € TTC / m<sup>2</sup> de surface utile à la charge du bailleur.

### Prestations particulières – Barème à compter du 4 juin 2021

#### Honoraires d'état des lieux :

##### (Hors baux régis par la loi du 6 juillet 1989)

3 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur.

**Honoraires de rédaction d'acte / avenant au bail** : 240 € TTC à la charge du locataire.